

ARCHIVES DE

BORDEREAU D'ELIMINATION

CONTROLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ETAT SUR LES ARCHIVES PUBLIQUES
Code général des collectivités territoriales, art. D1421-1 et Code du Patrimoine, art. R212-49 à 51

Service d'origine :

Date :

Bordereau n°

Dates extrêmes du bordereau d'élimination :

Description des documents	Dates extrêmes	Délai réglementaire de conservation	Métrage Linéaire	Observations

Description des documents	Dates extrêmes	Délai réglementaire de conservation	Métrage Linéaire	Observations

ML TOTAL : ml

Mode d'élimination : incinération / broyeuse de documents

Visa du responsable du service Archives

Visa du service producteur

Contrôle scientifique et technique de l'Etat
sur les archives publiques
Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice des Archives départementales du Val-de-Marne

Marie-Andrée CORCUFF